



Les 4 organisations syndicales représentatives se sont réunies afin de faire un point sur la situation. Elles ont ensemble examiné les démarches unitaires qui pourraient être menées durant l'été et au-delà.

En préambule, la CGT est revenue sur l'annonce de la direction FRET qui n'a pas eu la validation du gouvernement qu'elle attendait pour concrétiser les suppressions d'emplois accompagnant le projet de filialisation du FRET SNCF.

La CGT a souligné que cela était à mettre à l'actif de la lutte des cheminots et que le passage en force souhaité par la direction était pour l'instant stoppé.

La CGT a confirmé sa volonté d'agir par la grève les 6 et 7 juillet prochains. SUD-Rail s'est associé à cette proposition. Les appels seront toutefois distincts.

L'UNSA et la CFDT ont confirmé qu'ils n'agiraient pas en juillet et août. Elles n'excluent cependant pas la possibilité d'agir dès la rentrée sans toutefois en préciser la forme.

SUD-Rail précise que ce seront les assemblées générales du 7 juillet qui décideront de la suite du conflit.

La CGT a fait 4 propositions sur la démarche revendicative à venir :

- **Sur les négociations salariales** prévues pour la première quinzaine de juillet : proposition d'avoir une plateforme commune revendicative qui serait portée le jour de la réunion.

L'UNSA et la CFDT ne souhaitent pas avoir de démarche commune sur le sujet ayant, pour leur part, fait des propositions à la direction.

SUD-Rail n'est pas opposé à cette démarche.

- La CGT a proposé la rédaction d'un **courrier unitaire au gouvernement** sur la façon dont les organisations syndicales seront consultées quant à la rédaction des ordonnances, des décrets liés à la réforme et quelle place elles occuperont dans les discussions sur la loi sur les mobilités.

La CGT, UNSA et CFDT ont validé la proposition. Un projet de courrier fait par la CGT sera proposé prochainement. SUD-Rail y met un préalable en ciblant l'abrogation de la loi.

- Proposition de **position commune sur la prochaine réunion de la CMP** (sur les négociations CCN) dont la date n'est pas encore connue, incluant la classification des métiers et la rémunération.

Des positions unitaires peuvent être trouvées sur certains points, par contre il y a une divergence de vue sur la méthode des critères classant des métiers.

- **Instances nationales CCGPF** : la CGT a proposé la mise en place d'un groupe de travail unitaire composé des 4 organisations syndicales représentatives dans la première quinzaine de juillet. Cette proposition a été validée par l'ensemble des participants.

Dans le cadre de l'action en cours et des sujets à venir, la Fédération CGT des Cheminots continuera d'œuvrer à l'unité syndicale, tant nationalement, régionalement que localement.

